

CONSEIL MUNICIPAL



MERCREDI 10 FEVRIER 2021 - 20 HEURES

PROCES - VERBAL

Salle Ti Kastelliz – Saint-Pol-de-Léon

De manière à respecter les recommandations sanitaires formulées par le Conseil Scientifique Covid-19, la séance de ce Conseil Municipal s'est tenue à la salle Ti Kastelliz.

Les gestes barrières et les règles de distanciation physique ont été respectés par tous les conseillers municipaux. Le port du masque était obligatoire.

Etaient présents :

Monsieur le Maire,

Mmes Katiba ABIVEN, Carole AUTRET, Anne DANIELOU, Sophie ELUSSE, Adèle GUIVARCH, Anne-Sophie KERBRAT, Véronique KERLEO, Corinne LE BIHAN, Marie L'AOT, Christine MOAL, Solange PHILIP, Nathalie QUEMENER, Marie-Paule SEGUIN,

MM. Jean-Luc BONIS, Marc CONSTANTIN, Bruno CORILLION, Erwan CREIGNOU, Jean-Marc CUEFF, Olivier FERON, Vincent GUIVARC'H, Hervé JEZEQUEL, Jean-Louis KICHENIN, Jonathan LE BIHAN, Christophe LE GALL, Olivier PERON, Bernard PERRAUT.

Procuration :

Patricia CASTEL, François MOAL

Mandataire :

Monsieur le Maire mandataire de M. François MOAL

M. Hervé JEZEQUEL mandataire de Mme Patricia CASTEL

Absent : /

Date de la convocation : 03 février 2021

Secrétaire de séance : Mme Katiba ABIVEN

La séance est ouverte à 20 heures

Monsieur le Maire présente et salue Monsieur David GOURLAY, nouveau Directeur Général des Services, qui l'accompagnera tout le long de cette mandature.

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie le quorum et fait savoir que deux procurations ont été établies pour cette séance du Conseil Municipal du mercredi 10 février 2021 :

- Mme Patricia CASTEL, absente, donne procuration à M. Hervé JEZEQUEL
- M. François MOAL, absent, donne procuration à Monsieur le Maire

Mme Katiba ABIVEN est nommée secrétaire de séance.



1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU 15 DECEMBRE 2020

(Rapporteur : M. le Maire)

Exposé :

Le procès-verbal du Débat d'Orientation Budgétaire du 15 décembre 2020 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Il n'a pas fait l'objet de remarque.

Le procès-verbal du Débat d'Orientation Budgétaire du 15 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Exposé :

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Il n'a pas fait l'objet de remarque.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3- MODIFICATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Exposé :

Il est rappelé la délibération N° 2020-38 du 10 juin 2020 modifiée par la délibération N° 2020-45 du 08 juillet 2020 conférant au Maire des délégations données sur le fondement de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par délibération du 11 juillet 2020, le conseil communautaire a décidé de déléguer au président l'exercice, au nom de Haut-Léon Communauté (HLC), des droits de préemptions, et de déléguer l'exercice de ces droits, du Président aux Maires, à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions du Code de l'Urbanisme.

Il est nécessaire de délibérer à nouveau car les délibérations communales précitées sont antérieures à celle de HLC qui n'avait donc pas encore délégué l'exercice des droits de préemption aux Maires.

La liste des délégations a été jointe à la note de synthèse.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

- **De confier à Monsieur le Maire les délégations telles que présentées ;**
- **La présente délibération remplacera celles des 10 juin 2020 et 08 juillet 2020.**

4- DEPENSES IMPREVUES - BUDGET ASSAINISSEMENT

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Exposé :

Les crédits de dépenses imprévues ont été utilisés pour payer la dernière échéance de capital d'un des emprunts du budget Assainissement.

L'utilisation de ces crédits s'est faite à hauteur de 69,07 € sur le compte 1641 – Remboursement du capital.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide l'utilisation des dépenses imprévues au compte 1641 pour un montant de 69,07 €.

5- COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

a – Vote des Comptes de Gestion 2020 du Trésorier

Exposé :

Monsieur le Maire informe que le trésorier s'excuse de ne pouvoir être présent. Ce dernier a transmis une note indiquant que les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion 2020 de chacun des budgets de la commune de Saint Pol de Léon.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport transmis par le trésorier :

La population de la commune s'élève à 6 838 hbts en 2019 (données INSEE). Les moyennes auxquelles il est fait référence sont celles des communes appartenant à la catégorie démographique de 5 000 à 9 999 hbts.

Sur la période analysée (2017-2019), la situation financière globale de la commune ne présente pas d'indicateurs dégradés. L'encours de la dette mérite toutefois d'être suivi.

Au titre des atouts peuvent être cités :

- Des produits réels de fonctionnement en hausse et d'un niveau élevé
- Des charges réelles de fonctionnement quasi stables
- Un fonds de roulement élevé
- Un autofinancement supérieur aux moyennes en raison d'une augmentation des produits de fonctionnement
- Un niveau de trésorerie élevé.

Au titre des points à surveiller : Un endettement qui reste supérieur aux moyennes.

Les recettes réelles de fonctionnement (celles donnant lieu à encaissement) augmentent passant de 7 074 930 en 2017 à 7 198 328 en 2019 (+ 1,74%).

Rapportés en euros par habitant, les produits réels de fonctionnement 2019 représentent 1 053 €/hbt et situent la commune au-dessus de la moyenne départementale (1 033 €/hbt).

Les charges réelles de fonctionnement (celles donnant lieu à décaissement) évoluent peu, passant de 5 037 597 euros en 2017 à 5 048 802 euros en 2019.

Rapportées en €/hbt, les charges réelles de fonctionnement 2019 représentent 738 €/hbt et situent la commune en-dessous de la moyenne départementale (798 €/hbt).

Tous les postes de dépenses, sauf les achats et charges externes ainsi que les contingents évoluent à la baisse.

Les charges de personnel sont en baisse passant de 2 892 679 € en 2017 à 2 473 295 € en 2019 (-14,5%) et situent la commune en dessous de la moyenne départementale (362 €/hbt contre 428 €/hbt).

Les achats et charges externes passent de 1 281 798 €/hbt en 2017 à 1 400 853 €/hbt en 2019 et progressent de 9,28 % mais situent la commune proche de la moyenne départementale (205 hbt contre 207 €/hbt).

A ce stade, un ratio appelé « ratio de rigidité » est intéressant à analyser.

Ce ratio permet de mesurer le poids dans la section de fonctionnement des charges structurelles dites obligatoires, rigides voire incompressibles. Il s'agit des charges de personnel, contingents et participations obligatoires ainsi que des intérêts de la dette.

Ce ratio est établi en faisant le rapport entre ces charges structurelles et les produits de fonctionnement réels.

En 2019, le ratio de la commune s'élève à 41,95 % contre 47,1 % pour la moyenne départementale.

Un ratio élevé témoigne en principe d'une marge de manœuvre faible de la collectivité. A titre indicatif, le seuil critique généralement admis est de 55 %.

Au cas présent, la commune dispose de moyens satisfaisants pour optimiser ses autres dépenses réelles de fonctionnement, ce qui lui laisse une marge de manœuvre budgétaire.

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement.

La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

Dans l'optique du Plan comptable général, la CAF brute est un indicateur de performance. Elle mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources propres sur son cycle de fonctionnement courant.

La CAF brute doit permettre de couvrir a minima le remboursement en capital des emprunts.

Cet autofinancement progresse passant de 2 037 333 en 2017 à 2 149 526 en 2019.

Il représente en 2019, 314 €/hbt contre 235 €/hbt pour la moyenne départementale.

La capacité d'autofinancement nette découle directement de la CAF brute de laquelle est déduite le remboursement des dettes en capital.

Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement.

Cet indicateur est positif ce qui signifie que la commune est en capacité de couvrir l'annuité en capital de sa dette. Entre 2017 et 2019, le ratio est en hausse et représente 160 €/hbt contre 148 €/hbt pour la strate départementale au 31/12/2019.

Ce ratio permet de couvrir 32 % du programme d'équipement de la commune.

Les dépenses d'équipement sont en progression passant de 2 862 219 € en 2017 à 3 412 847 € en 2019 (+ 19,23%) montrant une politique d'équipement de la commune plutôt dynamique.

Le remboursement des emprunts est en hausse passant de 766 754 € en 2017 à 1 058 658 € en 2019, situant la commune au-dessus des moyennes de comparaison (155 €/hbt contre 87 €/hbt pour la moyenne départementale).

L'emprunt a été mobilisé en 2017 et 2018 et l'encours total de la dette a augmenté passant de 10 614 579 € en 2017 à 11 677 538 € en 2019. Sur ce dernier exercice, il est bien supérieur aux moyennes de la strate de comparaison. Il représente 1 708 €/hbt contre 891 € pour la moyenne départementale.

Le ratio « Encours de dettes bancaires/CAF brute » qui mesure la capacité de la commune à rembourser sa dette bancaire, est de 5,43 années en 2019 contre 3,75 années pour la moyenne.

A titre d'information, au 01/01/2019, l'encours de la dette atteignait 12 735 396 €. En fin d'exercice 2019, il se situe à 11 677 538 €, la commune n'ayant pas mobilisé l'emprunt sur l'exercice, ce qui impacte à la baisse cet encours.

Au 31/12/2019, le niveau de la trésorerie (Fonds de roulement – besoin en fonds de roulement) est excédentaire : + 3 178 887 €.

Le ratio « trésorerie en nombre de jours de charges réelles », qui permet de déterminer le nombre de jours de couverture des charges de fonctionnement est de 226 jours :
(3 178 887 / 5 048 802) X 360 = 226.

Ce ratio doit en principe être compris entre le seuil plancher de 30 jours et le seuil haut de 90 jours communément admis.

La commune dispose donc d'une trésorerie d'un niveau très élevé.

Monsieur le Maire présente les résultats des comptes de gestion 2020 de chacun des budgets de la commune de Saint Pol de Léon :

BUDGET DE LA COMMUNE

Section d'exploitation :

Recettes	7.692.041,17 €
Dépenses	5.663.314,20 €
Résultat	2.028.426,97 €
Montant à reporter	2.028.426,97 €

Section d'investissement :

Recettes	3.507.554,34 €
Dépenses	3.660.121,85 €
Résultat	- 152.567,51 €
Solde reporté de 2019	498.941,61 €
Montant à reporter	346.374,10 €

BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

Section d'exploitation :

Recettes	409.054,76 €
Dépenses	248.411,93 €
Résultat	160.642,83 €
Montant à reporter	160.642,83 €

Section d'investissement :

Recettes	372.459,91 €
Dépenses	327.271,49 €
Résultat	45.188,42 €
Solde reporté de 2019	90.587,69 €
Montant à reporter	135.776,11 €

BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation :

Recettes	498.787,16 €
Dépenses	333.235,08 €
Résultat	165.552,08 €
Montant à reporter	165.552,08 €

Section d'investissement :

Recettes	505.074,50 €
Dépenses	376.818,42 €
Résultat	128.256,08 €
Solde reporté de 2019	397.663,97 €
Montant à reporter	525.920,05 €

BUDGET DE LA CANTINE – GARDERIE

Section d'exploitation :

Recettes	423.560,02 €
Dépenses	423.559,75 €
Résultat	0,27 €
Solde reporté de 2019	- 0,27 €
Montant à reporter	0,00 €

Section d'investissement :

Recettes	7.714,50 €
Dépenses	15.569,60 €
Résultat	- 7.855,10 €
Solde reporté de 2019	- 42.939,16 €
Montant à reporter	- 50.796,26 €

BUDGET LOTISSEMENT DE KERVARQUEU

Section d'exploitation :

Recettes	821.619,85 €
Dépenses	1.190.635,43 €
Résultat	- 369.015,58 €
Solde reporté de 2019	143.853,15 €
Montant à reporter	- 225.162,43 €

Section d'investissement :

Recettes	1.188.822,81 €
Dépenses	723.141,35 €
Résultat	465.714,46 €
Solde reporté de 2019	- 355.467,02 €
Montant à reporter	110.247,44 €

BUDGET DU PORT DE PEMPOUL

Section d'exploitation :

Recettes	50.441,95 €
Dépenses	69.704,37 €
Résultat	- 19.262,42 €
Solde reporté de 2019	- 11.825,60 €
Montant à reporter	- 31.088,02 €

Section d'investissement :

Recettes	34.069,20 €
Dépenses	34.069,20 €
Résultat	0,00 €
Montant à reporter	0,00 €

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés,
les comptes de gestion 2020 dressés par le Receveur Municipal.**

b – Vote des Comptes Administratifs 2020 :

Exposé :

Monsieur le Maire donne lecture des comptes administratifs 2020 du budget de la commune et des budgets annexes, et apporte des explications sur les résultats de chaque compte administratif de l'exercice 2020 :

CA 2020 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le budget principal de la commune se répartit pour 9.323.736€ de dépenses réalisées et 796.655€ de reste à réaliser et 11.199.195€ de recettes réalisées et 80.381€ de reste à réaliser qui comprend exclusivement des reports de subventions.

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement : 5.663.614,20€ en 2020 contre 6.608.914€ en 2019

Les dépenses de fonctionnement ont baissé de 14,30% entre 2019 et 2020. Cette baisse s'explique par le contexte sanitaire de l'année 2020 mais aussi en raison d'évènements exceptionnels survenu en 2019 mais pas en 2020.

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 1.224.944€ en 2020 contre 1.439.570€ en 2019

Ce chapitre diminue de 14,9% entre 2019 et 2020.

Les principaux comptes concernés par cette baisse sont les comptes :

- Les frais de publications, le magazine étant distribué par voie électronique (-16.000€)
- Les animations de la Ville (-31.000€)
- Les transports collectifs (-8.000€)
- Les frais de réceptions (-14.000€)
- Les sorties extérieures (centre nautique, atelier jeunes, ...) (-22.000€)
- La consommation des fluides et énergie (-26.000€)
- Les consommations des véhicules de la commune (-9.000€)
- La baisse des réalisations des travaux en régie (-47.000€)

- La renégociation des contrats de prestation (-10.000€)
- La baisse des réparations sur le matériel (-11.000€)
- La baisse des frais d'assurance (-10.000€)
- La régularisation du reste à charge de l'ACM venant maintenant en déduction de recettes en non plus en dépense via les attributions de compensation

Et cela, malgré la réalisation de dépenses nouvelles et imprévues en lien avec le contexte sanitaire qui a ajouté en dépenses de produits d'entretien et de petits équipements un surcoût de 13.000€.

Chapitre 012 – Charges de personnel : 2.852.510€ en 2020 contre 2.881.062€ en 2019

Les dépenses de personnel ont baissé de 1%.

La baisse des dépenses s'explique par un recours moins important à des contractuels ou aux heures complémentaires durant le premier confinement avec la fermeture des écoles.

Chapitre 014 – Atténuation de produits : 0€ en 2020 contre 609€ en 2019

Les dépenses de ce chapitre ne concernent que le dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs sur la taxe foncière leurs deux premières années d'activité. Aucun agriculteur ne rentrait en 2020 dans ce processus.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 800.471€ en 2020 contre 810.771€ en 2019

Ce chapitre est en baisse en raison d'une part du nombre d'adjoints inférieur sur cette mandature, ainsi les indemnités d'élus ont diminué, et d'autre part du nombre réduit de séances de natation pour cause de la fermeture de la piscine et enfin la baisse des subventions aux associations.

Cependant, le versement de la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget cantine est quant à lui en hausse de 23.000€ de par les recettes du budget Cantine qui sont en baisse.

Chapitre 66 – Charges financières : 232.693€ en 2020 contre 265.086€ en 2019

Le remboursement des intérêts est moins important qu'en 2019, des emprunts anciens arrivant à échéance.

De plus, pour la sixième année consécutive, la situation financière de la collectivité n'a pas nécessité l'utilisation de la ligne de trésorerie, comme emprunt à court terme. Aussi, le choix a été fait de ne pas souscrire de ligne de trésorerie pour ne pas générer de frais de non-utilisation.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 164€ en 2020 contre 60.079€ en 2019

En raison, de la perte d'éligibilité au FPIC le versement à l'encontre du budget Lotissement de Kervarqueu en vue de réaliser un étalement de la participation nécessaire au remboursement du déficit attendu à la clôture de ce budget n'a pas eu lieu en 2020.

La dépense ne concerne qu'une annulation de titres de recettes des années antérieures.

Les autres dépenses concernent les amortissements des biens acquis les années antérieures (548.991€ contre 526.103€ en 2019). Cette année aucune cession immobilière n'a été réalisée (-625.632€ par rapport à 2019).

Les recettes de fonctionnement : 7.692.041€ en 2020 contre 8.239.382€ en 2019

Les recettes de fonctionnement ont baissé de 6,6% entre 2019 et 2020, mais uniquement en raison des mouvements de cession de biens intervenus en 2019. Sans ces derniers, les recettes sont relativement stables (+0.9%).

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 434.437€ en 2020 contre 407.767€ en 2019

Ce chapitre concerne le remboursement des indemnités journalières, pour les agents en arrêt de travail (29% soit 125.178€). Et depuis 2018, apparaît également le remboursement des agents affectés à des budgets annexes (71% soit 309.259€).

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : 104.082€ en 2020 contre 115.078€ en 2019

Les recettes des services n'ont pas toutes évoluées dans le même sens. Le service de la Culture a connu une forte baisse (-35%), alors que le service Cimetière a connu une hausse (+109%). Les autres services sont restés stables.

Des recettes supplémentaires uniquement liées à un rattrapage de facturation, ont permis d'atténuer les pertes (Occupation du domaine + 5.000€ et Refacturation de consommables +9.700€)

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 5.205.294€ en 2020 contre : 5.234.347€ en 2019

Les recettes de fiscalité ont de nouveau augmenté cette année, mais uniquement par un effet base. En partie par le travail d'Ecofinance qui a mené en 2019 une mission sur les habitations mal classées et donc mal taxées. Les taux étant les mêmes qu'en 2017.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est de nouveau répartie à la hausse de 46.000€.

Comme déjà indiqué, le Fond de Péréquation InterCommunal (FPIC) dont la commune est devenue bénéficiaire suite à la Fusion de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2017, est en 2019 en phase de sortie progressive. Le territoire n'étant plus éligible, la loi accorde un dernier versement à hauteur de 50% de la somme perçue en 2019.

L'attribution de compensation a elle aussi fortement baissé, suite à la décision de la CLETC d'HLC de procéder à la régularisation du reste à charge de la commune sur la gestion de l'ACM pour ce levier et non plus par refacturation.

Les recettes liées aux droits de place du marché sont très faibles en raison des décisions prises de ne pas facturer les commerçants venant sur le marché hebdomadaire du fait du contexte sanitaire (-20.000€).

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 1.765.148€ en 2020 contre 1.647.421€ en 2019

Les dotations de solidarité rurale et nationale de péréquation donnent un résultat stable, car la première augmente de 8.000€ quand la deuxième diminue de 7.000€. Les compensations au titre de dégrèvement accordées par l'état sur la fiscalité ménage sont eux en hausse de 10.000€ alors que les recettes de DGF sont comme depuis 2014 à la baisse (-11.000€).

Les subventions de la CAF viennent enfin de rattraper le retard, en effet, le contrat enfance jeunesse (CEJ) de 2018 vient seulement d'être versé soit +69.000€ de recettes, auquel s'ajoute le CEJ de 2019 (66.000€).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 116.330€ en 2020 contre 123.525€ en 2019

Ce chapitre comporte principalement des recettes de loyers, qui sont révisés tous les ans.

Mais la baisse du chapitre ne porte pas réellement sur ces recettes mais sur les autres recettes de gestion courante, qui en 2019 comportaient des recettes exceptionnelles (avoir sur cotisations : 7.900€).

Le chapitre des produits exceptionnels est moins important qu'en 2019 mais uniquement par rapport au compte de produit de cession (+624.000€). En ne tenant pas compte de ce compte, les recettes sont même en hausse.

La commune a lancé en 2019 un travail avec le cabinet CTR pour s'assurer de la baisse de la déclaration de ses biens à la Taxe foncière et ce dernier a permis à ce jour de récupérer 10.780€ de taxe foncière payée à tort entre 2014 et 2019.

Enfin, les recettes liées aux travaux en régie sont moins élevées que les autres années - 34.000€.

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement : 3.660.121,85€ de dépenses réalisées et 796.665,57€ de reste à réaliser

Les principales dépenses des 10 opérations sont : (les taux de réalisation tiennent compte des dépenses payées mais également de celles engagées mais dont les factures ne sont pas arrivées à temps pour être prises en compte sur 2020).

- Opération 101 – **Voirie** : 95% de réalisation
Les grands travaux ont concerné les effacements de réseaux, l'accessibilité PMR, et les différents aménagements de rue qui se poursuivront sur 2021 dont la rue de Brest. Mais également des acquisitions de terrains 540.000€
- Opération 102 – **Équipements sportifs** : 97% de réalisation
Les trois grands chantiers étant, le revêtement du sautoir, le lancement du maître d'œuvre pour la piste d'athlétisme et l'acquisition de divers matériels.
- Opération 103 – **Culture** : 97% de réalisation
Ces travaux concernent l'acquisition de nouvelles décorations Noël, le solde du projet municipal culturel et les aménagements de Michel Colombe.
- Opération 104 – **Administration** : 71% de réalisation
L'aménagement des équipements liés à la CLSPD et des équipements pour les services.
- Opération 105 – **Service technique** : 68% de réalisation
Les acquisitions d'outillage et une tondeuse auto tractée.
- Opération 106 – **Ecoles** : 80% de réalisation
Les enveloppes mises à disposition des écoles (Jaurès 1 500€ et Curie 1 000€) ont été dépensées. A cela s'ajoute l'étude sur l'école Curie-Jaurès ainsi que de l'achat de mobilier pour ces mêmes écoles. Et enfin, le remplacement de la ventilation de l'école Curie.
- Opération 107 – **Edifices religieux** : 82% de réalisation
Les travaux de la Cathédrale se poursuivent selon le planning prévisionnel. Ainsi que le lancement des travaux de la Sacristie et les acquisitions nécessaires au fonctionnement du cimetière.
- Opération 110 – **Bâtiment communaux** : 96% de réalisation
Les travaux concernent principalement le solde de Ty Coat et des interventions sur Keroulas. Il y a eu également des travaux sur divers murs et sur les couvertures de divers bâtiments. Par ailleurs, comme tous les ans, des travaux de mises aux normes. Et enfin, le changement des menuiseries sur le logement des carmes.
- Opération 111 – **Informatique** : 79% de réalisation
Il y a eu les droits d'utilisation des logiciels des services et un renouvellement du parc informatique, en écran, PC et imprimantes.
- Opération 113 – **Équipement pour la jeunesse** : 100% de réalisation
L'acquisition de divers équipements pour l'animation de l'Atelier Jeunes

Le taux de réalisation global est de 92.9%.

Les autres dépenses d'investissement concernent :

Le versement de la subvention d'équipement pour le Budget du Port (16.937€) et le Pass commerce (6.667€)

Le remboursement du capital des emprunts (1.072.157€) et de cautions bancaires (3.450€)

L'enregistrement de travaux réalisés en régie (écritures d'ordre 30.743€)

Et enfin, à titre exceptionnel, les régularisations sur les subventions amortissables et non-amortissables pour 289.111€

Les recettes d'investissement : Les dépenses annoncées plus haut ont été financées par :

- Des subventions : 750.947€ dont 461.000€ de subventions nouvelles concernant majoritairement les travaux sur la Cathédrale et la Sacristie. Les autres recettes sont liées à des corrections comptables apportées dans le cadre des amortissements.
- Le FCTVA : 505.132€ concernant les dépenses d'investissement de 2018.
- Les Taxes d'aménagement : 55.007€ contre 73.008€ en 2019
- L'excédent de fonctionnement capitalisé : 1.630.468€
- Les dépenses d'ordre : 565.998€ comprenant les amortissements des biens acquis les années antérieures et les écritures de sortie d'actif
- L'excédent cumulé : 498.941€

La perception des subventions de la Cathédrale permet de maintenir la section en excédent de 346.374€. Le décalage entre sortie et entrée de trésorerie s'équilibre enfin.

La CAF brute est de 2.566.532€ et a progressée de 19.44%. la CAF nette (CAF brute – remboursement d'emprunts) est de 1.494.375€ (+37.1%). La capacité de désendettement de la commune est de 4.13 années avec un Capital Restant Dû au 31-12-2020 de 10.586.981€.

CA 2020 – BUDGET EAU

Le compte administratif 2020 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 160.642€ et un excédent d'investissement cumulé de 135.776€.

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 160.642€ soit +10.000€ par rapport à 2019

Cet excédent est supérieur à celui de 2019, grâce à des recettes de fonctionnement en hausse de 20.000€ dues aux surtaxes plus importantes, malgré des dépenses en hausse sur les honoraires +2.500€ et les amortissements des travaux des années antérieures +8.800€. Seules les charges financières sont en baisse en raison d'emprunts anciens -1.000€.

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT : + 135.776€ soit + 45.188€ par rapport à 2019

L'excédent d'investissement dégagé en 2019 vient augmenter l'excédent dégagé sur l'exercice 2020 du fait notamment de l'excédent de fonctionnement de 2019 qui a été basculé à l'investissement et des travaux subventionnés. Le programme d'investissement de 2019 a été réalisé à hauteur de 98%. Le lancement du programme 2020 représente 27% de réalisation. Ces dépenses sont ainsi financées uniquement par l'autofinancement, il n'y a pas de recours à l'emprunt.

Les travaux de la SICA seront soldés sur 2021, la réalisation est de 93%. Ces derniers sont refacturés intégralement à l'entreprise.

CA 2020 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2020 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 165.552€ et un excédent d'investissement de 525.920€.

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 165.552€ soit -91.000€ par rapport à 2019

Cette situation s'explique par les recettes liées à la participation à l'assainissement collectif qui avaient été exceptionnellement élevées en 2019 (+93.000€ en 2019 par rapport à 2018, -96.000€ en 2020 par rapport à 2019), en raison d'un rattrapage de retard. En 2020, ces recettes sont revenues à leur niveau normal. Cette baisse a cependant été compensé par des recettes de surtaxes en hausse de +5.000€.

Les dépenses sont légèrement en hausse par rapport à 2019, +4.000€, principalement sur le traitement des boues et les honoraires.

Mais à nouveau un excédent de fonctionnement est dégagé pour ainsi financer les travaux d'investissement.

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT : + 525.920€

L'excédent dégagé en 2020 tient compte de l'excédent des années précédentes. Malgré des dépenses en hausse, la réalisation du programme 2020 est de 66%.

Les travaux de la SICA sont achevés sur ce budget et intégralement refacturés.

CA 2020 - BUDGET CANTINE GARDERIE

Le compte administratif 2020 fait ressortir un déficit d'investissement de 50.794€. La section de fonctionnement est clôturée à l'équilibre grâce à une subvention du budget principal de 264.911€. Dans le cas contraire, c'est un déficit de ce même montant qui serait apparu.

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée.

Le budget a moins de dépenses qu'en 2019 (-41.000€), uniquement en raison de la crise sanitaire qui ont vu des prestations interrompues, la fourniture des repas (-51.000€) et le recours à l'intérim (-11.000€). Pour cette dernière l'équilibre se retrouve sur les charges de personnel en hausse de 10.000€. Les renforts nécessaires dans le service ont pu être réalisées avec des CDD et non des agences d'intérim cette année. Mais des dépenses supplémentaires sont cependant venues s'ajouter, les produits d'entretien (+5.600€) du fait des nouveaux protocoles sanitaires, et la mise en place du portail famille (+6.900€ : formation, communication et maintenance).

SECTION D'INVESTISSEMENT : - 50.794€

Les dépenses d'investissement 2020 concernent la mise en place du portail famille pour 12.400€ en logiciel et tablettes, et une armoire réfrigérée sur la cantine de Diwan.

Des restes à réaliser ont été mis en place pour solder les factures du portail famille : 1.080€ et pour avoir des crédits en cas de casse d'un équipement indispensable au fonctionnement du service (3.000€).

CA 2020 - BUDGET LOTISSEMENT DE KERVARQUEU

Le compte administratif 2020 fait ressortir un déficit de fonctionnement de 225.162€ et un excédent d'investissement de 110.247€

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT : - 225.162€

En 2020, il y a eu pour 347€ de dépenses de maîtrise d'œuvre et 716€ de remboursement d'emprunt sur le prêt relais. Six lots ont été vendus pour un montant de 97.762€. Toutes les autres écritures sont des écritures d'ordre liées à ces variations de stocks qui ont amenés la section en situation de déficit.

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT : + 110.247€

En section d'investissement, il s'agit des mêmes écritures d'ordre pour les variations de stocks de la section de fonctionnement, qui à l'inverse apportent un excédent d'investissement.

CA 2020 - BUDGET PORT DE PEMPOUL

Le compte administratif 2020 fait ressortir un déficit de fonctionnement de 31.088€ et une section d'investissement à l'équilibre.

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT : - 31.088€

Les recettes de mouillage et d'hivernage sont en légère baisse par rapport à 2018 (-6,4%), tout comme les recettes liées au stationnement sur l'aire de camping (-16.7%), sûrement liées aux différents confinements. Aussi, ces recettes sont insuffisantes pour supporter l'intégralité des dépenses du budget. Ainsi, le budget n'a remboursé que 97% du salaire de l'agent du port.

Les amortissements des biens acquis les années antérieures ont augmenté fortement, +5.000€, permettant de dégager de l'autofinancement pour la section d'investissement mais accentuant le déficit de la section de fonctionnement.

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée

Les dépenses d'investissement concernent le remplacement des chaînes de mouillage pour la partie port et le remplacement du totem et de la signalétique sur la partie camping-car. Les autres dépenses étant le remboursement du capital emprunté et l'amortissement des subventions d'équipement des années antérieures. Pour permettre l'équilibre budgétaire, en plus des dotations aux amortissements, le budget principal a dû subventionner à hauteur de 16.937€.

Discussion :

L'assemblée n'ayant pas de renseignements complémentaires, Monsieur le Maire a quitté la salle. L'ensemble des comptes administratifs 2020 de la commune de Saint-Pol-de-Léon et des budgets annexes tels que présentés ci-après sont soumis au vote par Monsieur Hervé JEZEQUEL, Adjoint au Maire :

Compte Administratif 2020 du budget de la Commune :

Section d'exploitation :		Section d'investissement :	
Recettes	7.692.041,17 €	Recettes	4.006.495,95 €
Dépenses	5.663.614,20 €	Dépenses	3.660.121,85 €
Excédent d'exploitation	2.028.426,97 €	Excédent d'investissement	346.374,10 €

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 4 abstentions (M. Jean-Luc BONIS,
M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),
adopte le compte administratif 2020 de la commune.**

Compte Administratif 2020 du budget du service de l'eau :

Section d'exploitation :		Section d'investissement :	
Recettes	409.054,76 €	Recettes	463.047,60 €
Dépenses	248.411,93 €	Dépenses	327.271,49 €
Excédent d'exploitation	160.642,83 €	Excédent d'investissement	135.776,11 €

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 4 abstentions (M. Jean-Luc BONIS,
M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),
adopte le compte administratif 2020 du service de l'eau.**

Compte Administratif 2020 du budget du service de l'assainissement :

Section d'exploitation :		Section d'investissement :	
Recettes	498.787,16 €	Recettes	902.738,47 €
Dépenses	333.235,08 €	Dépenses	376.818,42 €
Excédent d'exploitation	165.552,08 €	Excédent d'investissement	525.920,05 €

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 4 abstentions (M. Jean-Luc BONIS,
M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),
adopte le compte administratif 2020 du service de l'assainissement.**

Compte Administratif 2020 du budget de la cantine - garderie :

Section d'exploitation :		Section d'investissement :	
Recettes	432.560,02 €	Recettes	7.714,50 €
Dépenses	432.560,02 €	Dépenses	58.508,76 €
Résultat d'exploitation	0,00 €	Déficit d'investissement	-50.794,26 €

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 4 abstentions (M. Jean-Luc BONIS,
M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),
adopte le compte administratif 2020 du service de la cantine- garderie.**

Compte Administratif 2020 du budget du lotissement de Kervarqueu :

Section d'exploitation :		Section d'investissement :	
Recettes	965.473,00 €	Recettes	1.188.855,81 €
Dépenses	1.190.635,43 €	Dépenses	1.078.608,37 €
Déficit d'exploitation	-225.162,43€	Excédent d'investissement	110.247,44 €

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 4 abstentions (M. Jean-Luc BONIS,
M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),
adopte le compte administratif 2020 du lotissement de Kervarqueu.**

Compte Administratif 2020 du budget du port de Pempoul :

Section d'exploitation :		Section d'investissement :	
Recettes	50.441,95 €	Recettes	34.069,20 €
Dépenses	81.529,97 €	Dépenses	34.069,20 €
Déficit d'exploitation	-31.088,02 €	Résultat d'investissement	0,00 €

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 4 abstentions (M. Jean-Luc BONIS,
M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),
adopte le compte administratif 2020 du port de Pempoul.**

6- BUDGETS PRIMITIFS 2021

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

a - Affectation des résultats de l'exercice 2020

Exposé :

Monsieur le Maire propose d'affecter au Budget Primitif 2021 de la commune et des budgets annexes les résultats constatés aux comptes administratifs 2020, comme suit :

BUDGET DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement	Excédent de	2.028.426,97
	Affecté au 1068 de la section d'investissement pour	2.028.426,97
Section d'investissement	Excédent de	346.374,10
	Reporté au 001 excédent d'investissement reporté	346.374,10

BUDGET DE L'EAU

Section de fonctionnement	Excédent de	160.642,83
	Affecté au 1068 de la section d'investissement pour	160.642,83
Section d'investissement	Excédent de	135.776,11
	Reporté au 001 excédent d'investissement reporté	135.776,11

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement	Excédent de	165.552,08
	Affecté au 1068 de la section d'investissement pour	165.552,08
Section d'investissement	Excédent de	525.920,05
	Reporté au 001 excédent d'investissement reporté	525.920,05

BUDGET DE LA CANTINE GARDERIE

Section de fonctionnement	Résultat de	0,00
Section d'investissement	Déficit de	50.794,26
	Reporté au 001 déficit d'investissement reporté	50.794,26

BUDGET DU LOTISSEMENT DE KEVARQUEU

Section de fonctionnement	Déficit de	
	Reporté au 002 résultat de fonctionnement reporté pour	225.162,43
Section d'investissement	Excédent de	
	Reporté au 001 déficit d'investissement reporté	110.247,44

BUDGET DU PORT DE PEMPOUL

Section de fonctionnement	Déficit de	31.088,02
	Reporté au 002 déficit de fonctionnement reporté pour	31.088,02

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Jean-Luc BONIS, M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),
adopte l'affectation des résultats constatés aux comptes administratifs 2020
aux budgets primitifs 2021 de la commune et des budgets annexes
telle que présentée ci-avant.

b – Vote des taux fiscaux pour l'année 2021

Les taux fiscaux 2021 sont maintenus à leur niveau de l'an dernier pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti.

Exposé :

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de l'an dernier pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il est précisé que pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, la commune percevra la taxe foncière bâtie du département soit les 19.69% antérieurs de la commune et les 15.97€ du département.

Le produit fiscal attendu pour 2021 serait de 4.539.533 €, ventilé comme suit :

Taxe	Base	Taux	Produit notifié
Habitation - Résidence secondaire uniquement	1.762.777	14,61%	257.542 €
Foncière bâtie	11.643.027	35,66%	4.151.903 €
Foncière non-bâtie	273.236	47,61%	130.088 €
TOTAL			4.539.533 €

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les taux fiscaux suivants pour l'année 2021 :

- **14,61 % pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et 20% de résidences principales encore soumises ;**
- **35,66 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;**
- **47,61 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.**

c – Approbation des Budgets Primitifs 2021**Exposé :**

Monsieur le Maire donne lecture des crédits inscrits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal et des budgets annexes de la commune pour l'exercice 2021.

BP 2021 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le budget principal de la commune se répartit pour 7.140.751€ en section de fonctionnement et 7.573.484€ en section d'investissement.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 7.140.751€

Les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 - **Charges à caractère général** : 1.593.710€ en 2021 contre 1.600.005€ en 2020

Ce chapitre baisse de 0,4% entre 2021 et 2020 dans un souhait du maintien du niveau actuel des dépenses, déduction faites des dépenses exceptionnelles de la crise sanitaire, qui même si elle se poursuit ne nécessitera pas des achats à l'identique puisque certaines acquisitions vont vouées à durer dans le temps.

Chapitre 012 – **Charges de personnel** : 3.024.150€ en 2021 contre 2.959.250 € en 2020

Les dépenses de personnel représentent toujours 42% des dépenses de fonctionnement.

En 2021, les dépenses sont prévues à la hausse, d'un part avec la réintégration d'un poste à temps plein de la Direction Générale qui était mutualisé depuis 2015. Et surtout, un prévisionnel de contractuel en cas de nécessité de renfort dans les services et notamment celui de la restauration.

Chapitre 014 – **Atténuation de produits** : 700€ en 2021 contre 700€ en 2020

Le montant inscrit ne concerne que le dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs. Il n'a y pas eu de dépenses en 2020, mais si une installation venait à avoir lieu en cours d'année, il faut des crédits.

Chapitre 65 – **Autres charges de gestion courante** : 980.700€ en 2021 contre 955.089€ en 2020

Le budget Cantine ne dégageant plus d'excédent le budget principal va à nouveau l'équilibrer avec une subvention à hauteur de 343.000€, afin de ne pas à avoir à augmenter le prix payé par les familles.

Le budget CCAS voit aussi son aide augmenter de +20.000€, pour pouvoir supporter les demandes de secours en argent en hausse et

Et enfin, une nouveauté 2021 avec l'inscription d'une ligne budgétaire pour soutenir les commerces de la commune dans la prise en charge de leur loyer.

Chapitre 66 – **Charges financières** : 269.000€ en 2021 contre 314.000€ en 2020

Les charges financières sont moins importantes, en raison du non-recours à l'emprunt en 2019 et 2020, et à des emprunts anciens arrivants à échéance.

Les frais d'utilisation d'une ligne de trésorerie sont également pris en compte, s'il s'avérait nécessaire d'en mettre un en place au cours de l'année.

Chapitre 67 – **Charges exceptionnelles** : 82.000€ en 2021 contre 2.000€ en 2020

Le budget Kervarqueu arrivant bientôt à sa fin, il est nécessaire d'anticiper la perte attendue sur ce budget en raison d'un prix de vente inférieur à son prix de revient, et pour ne pas faire peser la charge financière sur un seul exercice, la somme de 80.000€ y sera versée.

De plus, il est prévu 32.243€ de dépenses imprévues.

Le montant des dépenses d'ordre qui comprend les dotations aux amortissements et le virement à la section d'investissement, est de 1.158.248€. Les efforts consentis pour gérer aux mieux les dépenses et les recettes nouvelles perçues servent ainsi à donner davantage de crédit à l'investissement pour minimiser les recours à un emprunt sur l'exercice.

Les recettes de fonctionnement :

Chapitre 013 – **Atténuation de charges** : 397.500€ en 2021 contre 400.000€ en 2020

Ce chapitre concerne le remboursement des indemnités journalières qui est difficilement prévisible. Et le remboursement par le budget Cantine Garderie et le budget Port de Pempoul de leurs frais de personnel.

Chapitre 70 – **Produits des services, du domaine et ventes diverses** : 84.000€ en 2021 contre 85.500€ en 2020.

Dans un principe de prudence, et au vu des baisses de recettes constatées ces dernières années, les recettes 2021 sont minorées dans l'attente d'une pérennisation de la situation.

Chapitre 73 – **Impôts et taxes** : 5.220.443€ en 2021 contre 4.780.344€ en 2020

Le chapitre est en hausse par rapport à 2020, mais uniquement en raison de la réforme de la Taxe d'habitation, qui en disparaissant pour 80% de la population amène à un basculement de recettes entre ce chapitre celui des dotations. En effet, les dégrèvements de TH accordés par l'Etat était auparavant compensée en année N+1 au chapitre des dotations. Dorénavant, ils seront inclus dans le reversement de l'état pour la compensation de la suppression partielle de la TH.

La dotation de compensation est revue à la hausse également, du fait de la démutualisation du contrôle de voirie et de la direction générale commune.

Chapitre 74 – **Dotations, subventions et participations** : 1.267.000€ en 2021 contre 1.506.000€ en 2020

Cette baisse porte sur la perte de DGF qui survient chaque année depuis 2014. Les autres Et également sur la compensation de dégrèvement de TH évoqué précédemment.

Chapitre 75 – **Autres produits de gestion courante** : 100.000€ en 2021 contre 100.000€ en 2020

Ce chapitre concerne essentiellement l'encaissement des loyers perçus par les logements de la Commune et des locations de salles. La situation devrait restée identique à 2020. A ce jour, aucun locataire n'a fait part d'un préavis de départ.

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT : 4.481.899€

Les dépenses d'investissement : 7.573.484€ dont 796.665€ de reste à réaliser (RAR)

En 2021, le montant des dépenses d'équipement est de 6.254.235€.

Ce montant est réparti entre 11 opérations :

- **Opération 101 – Voirie** : 2.914.372€ dont 379.847€ de RAR 2020
Les grands travaux sont, des acquisitions de terrains bâtis ou non, des travaux de voirie et d'effacement de réseaux.
- **Opération 102 – Equipements sportifs** : 1.132.402€ dont 10.344€ de RAR 2020
Le lancement des travaux de la piste d'athlétisme, le remplacement de la toiture et du bardage de la salle de tennis, ainsi que divers travaux sur les terrains de foot.
- **Opération 103 – Culture** : 26.030€ dont 695€ de RAR 2020 et Animations : 15.000€
Des travaux sur le toit terrasse du TST, le renouvellement d'une partie des illuminations de Noël et aussi, le remplacement de l'onduleur du cinéma.
- **Opération 104 – Administration** : 70.771€ dont 9.271€ de RAR 2020
Le programme CLSPD se poursuit. Et un programme de remplacement des défibrillateurs est mis en place.
- **Opération 105 – Service technique** : 156.892€ dont 1.734€ de RAR 2020
Le service technique va être équipé de deux véhicules électriques supplémentaires, l'enrobé sera refait et des remplacements de matériels vieillissant pourront avoir lieu.
- **Opération 106 – Ecoles** : 503.486€ dont 35.667€ de RAR 2020
En plus, des enveloppes annuelles allouées aux écoles publiques, un budget de 10.000€ est mis en place pour l'acquisition de matériel en plus des sommes déjà engagées en 2020. Des crédits de travaux sont déjà inscrits pour l'école Curie Jaurès ainsi que pour le bâtiment accueillant Diwan et le centre de loisir.
- **Opération 107 – Edifices religieux** : 901.679€ dont 282.213€ de RAR 2020
C'est la fin des travaux de la Cathédrale et des travaux complémentaires lancés en 2020 et le lancement des travaux de la sacristie ainsi que des vitraux de la chapelle du Kreisker.
- **Opération 110 – Bâtiment communaux** : 389.003€ dont 45.234€ de RAR 2020
Les dépenses concerneront le remplacement de chaudières, des mises aux normes et l'ADAP, ainsi que la réfection de divers murs et couvertures.
- **Opération 111 – Informatique** : 61.838€ dont 3.438€ de RAR 2020
En plus de la dépense du logiciel Segilog qui est récurrente tous les ans, il y a le site internet, le logiciel imagina et d'intervention et le renouvellement du parc informatique comprenant cette année le remplacement des PVE.
- **Opération 112 – Bord de mer** : 53.662€
Pour la réalisation d'un mur de soutènement à l'îlot Ste Anne
- **Opération 113 – Equipement Jeunesse** : 29.100€

Pour l'acquisition d'un abri à vélos et scooters, de mobilier et enfin, de travaux sur le réseau des eaux usées.

Les autres dépenses d'investissement concernent pour la partie dépenses réelles du remboursement du capital des emprunts souscrits (1.100.000€), des dépenses imprévues (50.000€) et une poursuite du Pass Commerce (27.671€) auquel s'ajoute une aide aux logements de 50.000€. Pour les dépenses d'ordre, il s'agit de quote-part de subventions ainsi que de dépenses de travaux effectués en régie.

Les recettes d'investissement :

Les dépenses annoncées plus haut seront financées par :

- Des subventions : 560.435€ concernant exclusivement des subventions déjà notifiées
- Le FCTVA : 450.000€ sur les dépenses 2019
- Les Taxes d'aménagement : 30 000€
- L'excédent de fonctionnement capitalisé : 2.028.426€
- Un emprunt : 3.000.000€ pour pouvoir bénéficier du plan de relance mis en place par l'Etat
- Les dépenses d'ordre : 1.158.248€

BP 2021 – BUDGET EAU

Le budget primitif de 2021 est de 946.403€ réparti entre :

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT : 360 000€

Un budget stable par rapport à 2020, permettant de dégager un autofinancement par la section de fonctionnement d'environ 180.000€.

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT : 586.403€

Les programmes d'investissement à hauteur de 466.000€ sont entièrement autofinancés. Ces programmes sont une poursuite des opérations 2019, 2020, le solde du programme « SICA » et le lancement du programme 2021. En matière d'emprunt, le capital à rembourser est de 17.050€ en 2021.

BP 2021 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget primitif de 2021 est de 1.594.048€ réparti entre :

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT : 443.436€

La stabilisation des dépenses et des recettes permet de libérer un autofinancement des investissements de 296.000€.

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT : 1.150.612€

Les programmes d'investissement à hauteur de 815.000€ sont entièrement autofinancés. Et comme dans le budget de l'Eau, les programmes en cours se poursuivent et celui de 2021 sera lancé. En matière d'emprunt, le capital à rembourser est de 61.950€ en 2021.

BP 2021 – BUDGET CANTINE GARDERIE

Le budget primitif de 2021 est de 671.150€ réparti entre :

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT : 588.000€

Les dépenses à caractère général sont identiques au BP de 2020, l'exception des dépenses de produit d'entretien en raison de protocoles sanitaires en vigueur. Les dépenses de personnel sont prévues sur la même base qu'au BP 2020 également soit en légère hausse par rapport au CA 2020, par précaution, en cas de recours à des renforts ou des remplacements. Et enfin, pour équilibrer le déficit de la section d'investissement, un virement à la section d'investissement est prévu.

Ce budget s'équilibre par la refacturation des repas de la cantine et des présences en garderie, et la subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 343.000€.

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT : 83.150€

Les dépenses d'investissement concernent principalement le solde de l'acquisition du portail famille et des acquisitions de matériels et mobiliers en cas de casse, ainsi que le déficit cumulé.

Ces dépenses s'équilibrent, avec les amortissements des biens acquis les années antérieures mais également le FCTVA des achats de 2019 et le virement de la section de fonctionnement.

BP 2021 – BUDGET PORT DE PEMPOUL

Le budget primitif de 2021 est de 153.277€ réparti entre :

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT : 106.182€

Les dépenses sont stables à l'exception des amortissements (+2.000€). Auxquelles s'ajoute le déficit dégagé en 2020. Pour équilibrer, les tarifs du port ont été revus à la baisse et les prévisions recettes de camping-car sont basées sur les fréquentations des années antérieures à 2018.

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT : 47.095€

Le programme d'investissement de 2021 est compartimenté en deux opérations, une dédiée aux ports avec l'acquisition de chaînes de mouillage et l'autre dédiée aux investissements nécessaires sur l'aire de camping-cars avec les équipements en lien avec la barrière d'entrée. Les recettes dégagées en fonctionnement n'étant pas suffisantes pour autofinancer ces programmes, une subvention d'équipement du budget principal vient en complément pour un montant 27.873€.

BP 2021 – BUDGET LOTISSEMENT DE KERVARQUEU

Le budget primitif de 2021 se répartit entre :

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1.024.756€

Les dépenses de fonctionnement concernent les travaux à réaliser pour les aménagements du lotissement (voirie, éclairage public, ...), 75.000€ pour solder la tranche conditionnelle et 724€ pour le remboursement des intérêts de l'emprunt. 80.000€ ont été inscrits sur le budget de la commune pour effacer progressivement le déficit constaté.

Les écritures d'ordre sont liées à des variations de stocks.

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT : 1.098.865€ en dépenses et 1.133.388€ en recettes
 Les dépenses d'investissement portent sur les écritures de variations de stocks et sur la reconduction du prêt relais de 300.000€. L'équilibre budgétaire s'obtient grâce à l'excédent dégagé en 2020.

Discussion :

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils souhaitent obtenir des renseignements complémentaires suite à cette présentation des Budgets primitifs 2021. Aucune demande n'est effectuée.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du personnel communal pour la tenue budgétaire 2020 et le travail accompli pour mener le budget primitif 2021.

BP 2021 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	796 665,57	0,00	13 917 570,37	14 714 235,94
RECETTES	80 381,42	346 374,10	14 287 480,42	14 714 235,94

INVESTISSEMENT				
DEPENSES	796 665,57	0,00	6 776 819,07	7 573 484,64
RECETTES	80 381,42	346 374,10	7 146 729,12	7 573 484,64

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	7 140 751,30	7 140 751,30
RECETTES	0,00	0,00	7 140 751,30	7 140 751,30

**Après en avoir délibéré,
 le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Jean-Luc BONIS,
 M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),
 adopte le budget primitif 2021 de la commune.**

BP 2021 – EAU

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	71 645,80	0,00	874 757,50	946 403,30
RECETTES	11 940,97	135 776,11	798 686,22	946 403,30

INVESTISSEMENT				
DEPENSES	71 645,80	0,00	514 757,50	586 403,30
RECETTES	11 940,97	135 776,11	438 686,22	586 403,30

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	360 000,00	360 000,00
RECETTES	0,00	0,00	360 000,00	360 000,00

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Jean-Luc BONIS, M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE), adopte le budget primitif 2021 du service de l'eau.

BP 2021 - ASSAINISSEMENT

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	222 453,78	0,00	1 371 595,19	1 594 048,97
RECETTES	37 075,63	525 920,05	1 031 053,29	1 594 048,97

INVESTISSEMENT				
DEPENSES	222 453,78	0,00	928 158,52	1 150 612,30
RECETTES	37 075,63	525 920,05	587 616,62	1 150 612,30

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	443 436,67	443 436,67
RECETTES	0,00	0,00	443 436,67	443 436,67

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Jean-Luc BONIS, M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE), adopte le budget primitif 2021 du service de l'assainissement.

BP 2021 - CANTINE - GARDERIE

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	4 080,00	50 794,26	616 275,74	671 150,00
RECETTES	0,00	0,00	671 150,00	671 150,00

INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 080,00	50 794,26	28 275,74	83 150,00
RECETTES	0,00	0,00	83 150,00	83 150,00

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	588 000,00	588 000,00
RECETTES	0,00	0,00	588 000,00	588 000,00

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Jean-Luc BONIS, M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE), adopte le budget primitif 2021 du service cantine-garderie.

BP 2021 - LOTISSEMENT DE KERVARQUEU

	SOLDE REPORTE	BP	TOTAL
DEPENSES	225 162,43	1 898 459,70	2 123 622,13
RECETTES	110 247,44	2 047 898,13	2 158 145,57

INVESTISSEMENT

DEPENSES	0,00	1 098 865,35	1 098 865,35
RECETTES	110 247,44	1 023 141,35	1 133 388,79

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	225 162,43	799 594,35	1 024 756,78
RECETTES	0,00	1 024 756,78	1 024 756,78

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Jean-Luc BONIS,
M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),
adopte le budget primitif 2021 du lotissement de Kervarqueu.

BP 2021 - PORT DE PEMPOUL

	SOLDE REPORTE	BP	TOTAL
DEPENSES	31 088,02	122 189,14	153 277,16
RECETTES	0,00	153 277,16	153 277,16

INVESTISSEMENT

DEPENSES	0,00	47 095,00	47 095,00
RECETTES	0,00	47 095,00	47 095,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	31 088,02	75 094,14	106 182,16
RECETTES	0,00	106 182,16	106 182,16

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Jean-Luc BONIS,
M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),
adopte le budget primitif 2021 du port de Pempoul.

7- TRAVAUX RUE DE KERFISSIEC : PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Exposé :

Des travaux d'installation d'assainissement collectif ont été réalisés dans la rue de Kerfissiec et, pour des raisons techniques permettant d'éviter la pose de deux réseaux d'eaux usées en parallèle, il a été décidé de créer un réseau unique pour les deux communes.

Ainsi, certaines maisons situées sur Saint-Pol-de-Léon ont été raccordées sur le réseau de Roscoff et inversement et d'autres sont raccordées à leur commune.

La Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PFAC), droit d'entrée sur le réseau assainissement dont l'utilisateur doit s'acquitter, est appliquée différemment sur les deux communes :

- Redevance Saint-Pol-de-Léon = 2.500 € (délibération du 03.07.2012)
- Redevance Roscoff = 1.600 € (Taxe de raccordement)

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre les deux communes définit les modalités notamment l'application d'un tarif médian de 2.100 €.

Or, la Maire de Roscoff, par courrier reçu le 18 janvier 2021, fait part de la dénonciation de ladite convention pour appliquer le tarif d'origine de sa collectivité à savoir 1.600 €.

Sur les conseils de l'avocat de la ville, pour se conformer à la légalité, il a été proposé un projet d'avenant, joint à la note de synthèse modifiant ainsi l'article 9 de la convention :

- Les habitants de Roscoff et de Saint-Pol-de-Léon dont les eaux sont collectées par le réseau de Saint-Pol-de-Léon s'acquitteront de la PFAC auprès de la ville de Saint-Pol-de-Léon au tarif en vigueur dans celle-ci ;
- Les habitants de Roscoff et de Saint-Pol-de-Léon dont les eaux sont collectées par le réseau de Roscoff s'acquitteront de la PFAC auprès de la ville de Roscoff au tarif en vigueur dans celle-ci.

Discussion :

Monsieur Hervé JEZEQUEL annonce qu'il s'abstiendra lors du vote de cette délibération et en précise les raisons :

Lorsque Saint-Pol-de-Léon et Roscoff se sont concertées en 2017, un accord a été trouvé pour poser un réseau d'assainissement en commun.

Après appel d'offres, le marché s'élevait à 650.000 € pour 81 habitations.

Il rappelle les montants de la PFAC appliqués à l'époque, à savoir 1.600 € pour Roscoff et 2.500 € pour Saint-Pol-de-Léon.

Monsieur JEZEQUEL ajoute qu'il a travaillé pendant presque une année avec le premier adjoint de Roscoff pour pouvoir lancer ce chantier et établir cette convention. Cette dernière a été soumise aux conseillers juridiques par Roscoff qui n'avaient trouvé aucune anomalie.

La difficulté de ce réseau commun est que des maisons saint-politaines vont rejeter leurs eaux usées à la station d'épuration de Roscoff et, inversement, des maisons roscovites rejeteront leurs eaux usées à la station d'épuration de Saint-Pol-de-Léon.

A l'époque, la règle était d'appliquer la PFAC en fonction du lieu de rejet des eaux usées.

Après discussion avec le premier adjoint de Roscoff, il a été décidé, comme l'indique la délibération, par souci d'égalité de traitement, d'appliquer un tarif médian arrêté à 2.100 € afin d'éviter d'avoir des PFAC différentes pour ces travaux.

La convention a été présentée à toutes les instances communales et adoptées à l'unanimité.

Suite aux élections municipales de 2020, Madame le Maire de Roscoff a demandé de revenir sur la position déjà prise.

Il ajoute que l'égalité de traitement évoquée est aujourd'hui erronée : les roscovites paieront 1600 € de PFAC mais ceux qui rejettent à Saint-Pol paieront 2500 € et à l'inverse, les saint-politains qui rejettent sur Roscoff paieront 1.600€ : il n'y a donc pas d'égalité de traitement.

Il indique qu'il s'abstiendra au vote, que cette position est personnelle, et ne reviendra pas sur un projet qui a déjà été bien étudié et présenté sincèrement.

Monsieur le Maire répond qu'il comprend la position de Monsieur JEZEQUEL du fait qu'il s'abstienne. Il ajoute qu'il votera « pour » car il faut solutionner ce problème de manière légale, permettre aux usagers de se raccorder car les travaux sont terminés et enfin percevoir les PFAC attendues.

Monsieur Jean-Luc BONIS demande pourquoi conserver l'application de la PFAC selon le lieu raccordement et non le lieu de résidence.

Monsieur le Maire répond que légalement ceci est fragile : un riverain pourrait saisir le Tribunal Administratif et aurait gain de cause car la jurisprudence est très claire, « c'est le lieu de la station d'épuration utilisée qui fixe le prix de la taxation ».

A noter pour les riverains, même avec une PFAC à 2500 €, que le tabouret (qui permet de raccorder la maison en limite de propriété) est mis en place. Lorsque la demande est faite au prestataire de la commune, le coût s'élève entre 1200 et 1500 €. Or, dans ces travaux-là, les tabourets ont été posés à l'entrée de chaque maison.

Monsieur Hervé JEZEQUEL précise que les riverains de la rue de Kerfissiec bénéficient du coût du branchement, différent de celui de la PFAC, car il est pris dans le cadre des travaux qui s'élèvent à 650.000 € pour 81 maisons donc un prix de revient d'environ 8.000 € le branchement. Enfin, Monsieur JEZEQUEL ajoute qu'une PFAC ne peut excéder 80 % du montant des travaux.

Vu l'avis du Bureau Municipal,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 1 abstention

(M. Hervé JEZEQUEL)

- **Dans un souci d'égalité de traitement entre les usagers saint-politains, décide d'appliquer le tarif communal de la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif à 2.500 € ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant tel que proposé.**

8- CONVENTION D'ADHESION « PETITES VILLES DE DEMAIN »

(Rapporteur : M. Marc CONSTANTIN)

Exposé :

La ministre de la Cohésion des territoires a inauguré le 1^{er} octobre 2020 le nouveau programme de revitalisation des centre-bourgs dédié aux villes de moins de 20 000 habitants. Plus de mille communes vont pouvoir intégrer ce programme.

Ce dernier a pour objectif de renforcer les fonctionnalités des petites villes afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural et de conforter leur rôle éminent dans la transition écologique et l'équilibre territorial.

La ville de Saint-Pol-de-Léon a candidaté et a été sélectionnée pour être lauréate « Petite ville de demain ». Le but est de donner aux élus les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation de manière à construire demain dès aujourd'hui.

Une convention d'adhésion, dont le projet a été joint à la note de synthèse engage la commune bénéficiaire à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

Discussion :

Monsieur le Maire explique que ce dossier va permettre à la commune, avec l'aide de l'ensemble des partenaires, de flécher ses projets et ses priorités.

Il annonce que le premier comité de pilotage (COFIL) est fixé au 02 mars 2021.

Monsieur Jean-Luc BONIS indique que le volet relatif à la transition écologique est insuffisant concernant le programme de réhabilitation immobilière du centre-ville, notamment le parc locatif.

Monsieur Marc CONSTANTIN répond que cette question a été évoquée en Commission et que ce dossier devrait permettre d'améliorer le locatif.

Monsieur BONIS interroge sur le montant alloué au budget.

Monsieur CONSTANTIN précise que les 50.000 € inscrits au Budget Primitif permettront d'inciter des partenariats financiers auprès de l'ANAH et Petites Villes de Demain.

Monsieur le Maire ajoute que l'ensemble des acteurs va venir abonder et amplifier ces 50.000 € notamment sur des projets comme la piste d'athlétisme, le volet environnemental, et des projets encore non-inscrits. Un délai de 18 mois est prévu pour chiffrer et présenter tous les dossiers

Monsieur BONIS dit qu'il faut agir de manière plus volontariste en faveur de la rénovation énergétique.

Monsieur CONSTANTIN rappelle que la rénovation énergétique fait partie des cinq piliers composant le dossier « Petites Villes de Demain » et que le dossier a été établi en un temps record.

Monsieur le Maire indique qu'un cahier des charges sera élaboré pour définir les critères d'attribution et que le prochain COFIL sera l'occasion d'évoquer ces pistes

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise
Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain »
et toutes les pièces s'y rapportant.**

9- REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES ET PIERRE ET MARIE CURIE

(Rapporteur : Mme Corinne LE BIHAN)

Exposé :

La ville de Saint-Pol-de-Léon porte le projet de réhabiliter et réorganiser le groupe scolaire Jean Jaurès et Pierre et Marie Curie (écoles maternelle et élémentaire).

Ce projet de travaux fait suite à une étude de diagnostic réalisée afin d'étudier les différentes options de travaux à mettre en œuvre et résulte des attentes exprimées par les élus de la commune en concertation notamment avec l'équipe enseignante afin de :

- Accueillir les élèves dans les meilleures conditions ;
- Améliorer le confort d'utilisation des enfants et du personnel ;
- Favoriser l'apprentissage pour tous ;
- Anticiper l'évolution de la fréquentation de l'école ;
- Optimiser la performance énergétique des locaux ;
- Limiter l'impact environnemental.

L'estimation financière des travaux a été évaluée à 2.091.460,90 € HT soit 2.509.753,08 € TTC et la durée des travaux est estimée entre 18 et 24 mois.

Ce dossier a été présenté à la Commission Jeunesse, écoles du 07 janvier 2021.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération pourrait être le suivant :

FINANCEURS	Dépense H.T. subventionnable	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat - DETR Phase 1 = 1.045.730,45 € Phase 2 = 1.045.730,45 €	Plafonnée à 400.000 €	50 %	200.000 € 200.000 €
Etat – DSIL Phase 1 = 1.045.730,45 € Phase 2 = 1.045.730,45 €	2.091.460,90 €	20 %	209.146 € 209.146 €
Région Bretagne		5 %	104.573 €
TOTAL SUBVENTIONS		44,12 %	922.865 €
Autofinancement de la commune		55,88 %	1.168.595,90 €
TOTAL DES DEPENSES HT		100 %	2.091.460,90 €
TVA			418.292,18 €
TOTAL DES DEPENSES TTC			2.509.753,08 €

Discussion :

Monsieur le Maire précise que le budget de ces travaux sera réparti sur trois exercices.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve le projet de réhabilitation du groupe scolaire J. Jaurès et P. et M. Curie ;**
- **Sollicite le taux de subvention maximum tel que présenté auprès de :**
 - **La Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) ;**
 - **La Dotation de Soutien à L'investissement Local (DSIL) ;**
 - **La Région Bretagne.**
- **Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation d'entreprises ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.**

10- REHABILITATION DE LA PISTE D'ATHLETISME DU COMPLEXE DES CARMES

(Rapporteur : M. Jean-Marc CUEFF)

Exposé :

La ville de Saint-Pol-de-Léon porte le projet de réhabiliter sa piste d'athlétisme. En effet, l'état de cet anneau de 400 m avec piste en élastan ne permet plus la pratique d'activités sportives. Cette piste était fréquentée par les lycéens, les collégiens, les pompiers, les gendarmes, les clubs sportifs saint-politains et autres adhérents.

Accueillir en toute sécurité des entraînements de scolaires et de clubs, mais aussi offrir un bon niveau de qualité et de performance aux sportifs et prévoir des compétitions sur une infrastructure pérenne et durable favorisera et développera l'identité sportive de la ville.

Le bureau d'étude Alain GUELFY Ingénierie a été retenu pour accompagner la commune. L'estimation financière de ces travaux a été évaluée à 668.697 € HT soit 802.436,40 € TTC. La durée des travaux est estimée entre 3 et 4 mois. Ce dossier a été présenté à la Commission associations, activités sportives, affaires portuaires du 23 décembre 2020.

Le plan de financement de l'opération pourrait être le suivant :

FINANCEURS	Dépense H.T. subventionnable	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat - DETR	668.697 €	50 %	334.349,00 €
Région Bretagne <i>Plafonné à 52K€</i>		7,78 %	52.000,00 €
Département du Finistère		5 %	33.435,00 €
Haut-Léon Communauté		10 %	66.870,00 €
Agence Nationale du Sport		7,22 %	48.280,00 €
TOTAL SUBVENTIONS		80 %	534.934,00 €
Autofinancement de la commune		20 %	133.763,00 €
TOTAL DES DEPENSES HT		100 %	668.697,00 €
TVA			133.739,40 €
TOTAL DES DEPENSES TTC			802.436,40 €

Discussion :

Monsieur le Maire indique que plusieurs rencontres ont eu lieu avec la Région, le Département et l'ancien sous-préfet, Monsieur Gilles QUENEHERVE, aujourd'hui Directeur au Ministère des Sports. Le plan de financement présenté pourrait évoluer en fonction du montant alloué par l'Agence Nationale des Sports.

Ce projet est chiffré et sera mis dans la convention Petites Villes de Demain et devrait pouvoir bénéficier de subventionnements fléchés car il a un rôle centralisateur de revitalisation de centre-ville. Il ajoute que le calendrier de travaux fait que la piste sera réalisée cette année.

Monsieur Jean-Louis KICHENIN souhaite que soit précisé que la piste sera homologuée pour accueillir des compétitions de niveau régional.

Monsieur Jean-Marc CUEFF indique que cette homologation a eu une incidence sur le coût car il y a des frais supplémentaires nécessaires car il est souhaité d'avoir au moins un niveau régional à Saint-Pol-de-Léon.

Monsieur le Maire informe que ce projet a été présenté aux membres du Club d'Athlétisme et aux enseignants d'EPS des collèges et lycées qui sont très favorables à ce projet, notamment sur les possibilités de compétitions que ce soit pour le club mais également pour l'UNSS et l'UGSEL qui pourront avoir des compétitions d'un plus haut niveau.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve le projet de réhabilitation de la piste d'athlétisme du complexe des Carmes ;**
- **Sollicite le taux de subvention maximum tel que présenté auprès :**
 - **De la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) ;**
 - **Du Conseil Régional de Bretagne ;**
 - **Du Conseil Départemental du Finistère ;**
 - **Du Haut-Léon Communauté ;**
 - **De l'Agence Nationale du Sport.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.**

11- REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES BOIS DE L'ECOLE DIWAN ET DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

Exposé :

La ville de Saint-Pol-de-Léon porte le projet de remplacer les menuiseries extérieures bois de l'école Diwan et de l'Accueil Collectif de Mineurs.

Le bâtiment, appartenant à la commune pour les niveaux rez-de-chaussée et premier étage, est situé au cœur du centre-ville à proximité de la Chapelle du Kreisker, rue Verderel. L'usage du bâtiment est commun avec l'école Diwan et l'Accueil Collectif de Mineur (ACM) en ce qui concerne le préau, la cours, les sanitaires. Les deux activités sont complémentaires au niveau des temps scolaires et péri scolaires.

Ces travaux consistent à remplacer les menuiseries existantes par des menuiseries faites de matériaux respectant les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France.

Elles seront plus performantes en terme énergétique (double vitrage...), réduisant ainsi la consommation de chauffage (gaz naturel) et donc l'impact environnemental.

La commune s'engage par là-même dans la transition écologique et la lutte contre le dérèglement climatique.

L'estimation financière de ces travaux a été évaluée à 401.534 € HT soit 481.840,80 € TTC.

Le plan de financement de l'opération pourrait être le suivant :

FINANCEURS	Dépense H.T. subventionnable	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat - DETR	401.534 €	50 %	200.767,00 €
Etat - DSIL		30 %	120.460,00 €
TOTAL SUBVENTIONS		80 %	321.227,00 €
Autofinancement de la commune		20 %	80.307,00 €
TOTAL DES DEPENSES HT		100 %	401.534,00 €
TVA			80.306,80 €
TOTAL DES DEPENSES TTC			481.840,80 €

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve le projet de remplacer les menuiseries extérieures bois de l'école Diwan et de l'Accueil Collectif de Mineurs ;**
- **Solliciter le taux de subvention maximum tel que présenté auprès :**
 - **De la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) ;**
 - **La Dotation de Soutien à L'investissement Local (DSIL) ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation d'entreprises ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.**

12- ACTUALISATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

Exposé :

La gestion de la voirie communale, notamment les procédures de classement ou de déclassement, relève de la compétence du conseil municipal.

La voirie communale comprend :

- Les voies communales qui font partie du domaine public, sont imprescriptibles, inaliénables et sont essentiellement destinées à la circulation générale ;
- Les chemins ruraux, qui appartiennent au domaine privé de la commune, peuvent être vendus et frappés de prescription. Ils servent principalement à la desserte des exploitations et des écarts.

La voirie communale occupe une place prépondérante dans le patrimoine. En effet, lors du dernier classement, le linéaire identifié de voies communales était de 77 873 mètres linéaires. La tenue d'un tableau de classement exhaustif, joint à la note de synthèse s'avère donc nécessaire.

Le tableau de classement mis à jour donne les linéaires de voies communales suivants :

- 49 083 mètres linéaires de voies communales à caractère de chemin ;
- 30 811 mètres linéaires de voies communales à caractère de rue ;
 - Soit un nouveau total de voies communales s'élevant à 79 894 mètres linéaires
- 29 951 mètres carrés de voies communales à caractère de place.

L'actualisation du tableau inventoriant les voies communales ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique.

Le plan est consultable au service technique.

Discussion :

Monsieur Hervé JEZEQUEL indique que ce tableau passe régulièrement au Conseil Municipal et sert de base de calcul aux dotations de l'Etat.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve la mise à jour du tableau de classement des voies communales tel que présenté ;**
- **Arrête le linéaire de la voirie communale à 79 894 mètres linéaires ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces afférents à ce dossier.**

13- CONSULTATION CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE AU CDG29

(Rapporteur : M. François MOAL)

Exposé :

La commune de Saint Pol de Léon a contracté depuis le 1^{er} janvier 2020 un contrat assurance statutaire individuel de 3 ans (soit jusqu'au 31/12/2023) avec Sofaxis.

Le Centre de Gestion du Finistère (CDG 29) engage cette année le renouvellement du marché contrat-groupe assurance statutaire pour un nouveau contrat qui sera conclu à partir du 1^{er} janvier 2022, pour une période de 4 ans.

Notre collectivité peut donner mandat au Centre de gestion pour intégrer cette étude voire ce marché.

Donner mandat n'engage pas contractuellement la Mairie de Saint Pol de Léon. En effet il est possible de décider, à l'issue de la procédure, de ne pas adhérer au contrat-groupe du Centre de Gestion, sans aucune forme de justification. Cependant donner mandat au CDG29 permet, dans tous les cas, de réaliser une étude de marché sur notre assurance statutaire et de vérifier si notre contrat actuel correspond toujours aux attentes budgétaires, contractuelles, et de gestion de la Mairie.

Si le choix se porte sur l'adhésion, la Mairie comptant plus de 30 agents CNRACL, le contrat fera l'objet d'une tarification spécifique à sa sinistralité tout en bénéficiant de l'avantage d'un contrat-groupe avec la mutualisation. Si cette option est retenue, il faudra donner un préavis à l'assureur.

Les conventions, d'une durée de 4 ans à effet au 1^{er} janvier 2022, avec un régime de capitalisation, devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident de service & maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie & maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire.

Discussion :

Monsieur le Maire précise que ce budget représente 116.000 € annuels et que cette consultation est un enjeu important.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de charger le Centre de gestion de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Il est à noter que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

14- DELEGATIONS AU MAIRE

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

Exposé :

Il est présenté au Conseil Municipal l'ensemble des décisions prises depuis la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020 par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.

➤ **Convention financière avec le SDEF :**

Eclairage public	Montant total HT	Subvention SDEF	Part communale
Rénovation mât + lanterne <i>Travaux du Leclerc Drive</i>	2.341,50 €	7580,00 €	1.591,50 €

➤ **Contrats / conventions :**

- Contrat de prestation avec l'Association ACRIMONIE pour l'activité Hip-hop de la saison 2020/2021 pour 2.873,12 € TTC ;
- Avenant N° 2 au contrat de délégation de service public d'eau potable permettant notamment une prolongation de la durée du contrat pour 6 mois supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- Avenant N° 2 au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif permettant notamment une prolongation de la durée du contrat pour 6 mois supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2021.

➤ **Remboursement d'assurance :**

Groupama : Remboursement pour remplacement sur pare-brise (Véhicule FF853ZF)
un montant de 644,30€

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions présentées.

15- INFORMATIONS DIVERSES

Agenda

Lundi 15 février	18 :30	Commission culture
Mercredi 10 février	20 :00	Conseil Municipal
Mardi 16 février	18 :30	Commission Travaux
Mercredi 3 mars	19 :00	Conseil communautaire
Mercredi 10 mars	18 :30 ou 20 :00	Conseil Municipal - PADD
Vendredi 19 mars		Commémoration du 19 mars (à confirmer)
Mercredi 31 mars	19 :00	Conseil communautaire